

Rénovateur pour carburant diesel

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Rénovateur pour carburant diesel
Autres moyens d'identification	15-281. 35-281SO, 35-281SO-MELT, 55-911C
Autres identifications	Melt Gelled Fuel Treatment, Dégéifiant d'urgence
Usage recommandé	Veuillez vous référer à l'étiquette du produit.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Identificateur du fabricant/fournisseur	Recochem Inc., 850 Montee de Liesse, Montreal, QC, H4T 1P4, Compliance and Regulatory Department, 905-878-5544, www.recochem.com
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, 613-996-6666, 24 Hours
Numéro de la FDS	1708

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Liquides inflammables - catégorie 2; Toxicité aiguë (orale) - catégorie 4; Toxicité aiguë (inhalation) - catégorie 3; Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2A; Mutagénicité sur les cellules germinales - catégorie 1B; Cancérogénicité - catégorie 1B; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3; Danger par aspiration - catégorie 1; Dangers à long-terme pour le milieu aquatique - catégorie 2

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :
 Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

H225	Liquide et vapeur très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H331	Toxique par inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques; entraîne des effets néfastes à long terme.

Identificateur du produit : Rénovateur pour carburant diesel

FDS No.: 1708

Date de préparation le 05 août, 2016

Page 01 de 10

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et d'autres équipements antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 Éviter de respirer fumées, brouillards, vapeurs, aérosols.
P264 Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention :

- P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.
P330 Rincer la bouche.
P331 Ne PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P312 Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser mousse extinctrice appropriée, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, eau pulvérisée ou brouillard d'eau pour l'extinction.
P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage :

Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais. Garder le contenant hermétiquement fermé. Garder sous clé.

Élimination :

Disposer du contenu/récipient conformément aux règlements et lois régionales, nationales et locales applicables.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange:

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs
Stoddard solvant	8052-41-3	66.27	

Identificateur du produit : Rénovateur pour carburant diesel

FDS No.: 1708

Page 02 de 10

Date de préparation le 05 août, 2016

2-Propanol	67-63-0	16.30	
Acetone	67-64-1	9.86	
n-Nonane	111-84-2	2.09	
1,2,4-Trimethylbenzene	95-63-6	2.09	

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Prendre des précautions afin d'assurer sa propre sécurité avant de tenter un sauvetage (p. ex. porter l'équipement de protection approprié). Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour respirer. Si la respiration est interrompue, le personnel qualifié devrait commencer à donner la respiration artificielle. Si le cœur s'arrête, une personne spécialement formée devrait commencer la réanimation cardio-respiratoire (RCR) ou la défibrillation externe automatisée (DEA). Éviter tout contact bouche-à-bouche en utilisant un dispositif de protection. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Contact avec la peau

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Enlever immédiatement les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique résiduel. Rincer immédiatement, à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin. Laver en profondeur les vêtements, les chaussures et les articles de cuir avant de les réutiliser ou les éliminer de façon sécuritaire.

Contact avec les yeux

Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les agents chimiques si nécessaire. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique présent sur le visage. Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Système nerveux.

Instructions particulières

Aucun traitement spécifique. Traiter selon les symptômes. Communiquez immédiatement avec spécialiste de traitement incohérent si grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Dermatite.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Identificateur du produit : Rénovateur pour carburant diesel

FDS No.: 1708

Date de préparation le 05 août, 2016

Page 03 de 10

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse extinctrice appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut s'enflammer à la température ambiante. Dégage de la vapeur qui peut former un mélange explosif au contact de l'air. Peut s'enflammer suite à une décharge statique. Peut accumuler une charge électrostatique par écoulement, par éclaboussure ou par agitation. Le liquide peut flotter et se déplacer vers des endroits distants et/ou propager des flammes. Peut franchir une distance importante vers une source d'inflammation et causer un retour de flamme vers une fuite ou un récipient ouvert. Voir la Section 9 (Propriétés physiques et chimiques) pour les points d'éclair et les limites d'explosivité. Peut s'accumuler en quantités dangereuses dans les espaces bas, surtout dans des espaces clos, ce qui crée un risque d'incendie et/ou un danger pour la santé. Les récipients fermés peuvent se rompre violemment s'ils sont chauffés et peuvent alors libérer leur contenu. Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : produits chimiques irritants; produits chimiques toxiques; acide acétique corrosif; monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone.

Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers

Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements.

Voir Protection de la peau à la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les équipements de protection appropriés contre les agents chimiques.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Évacuer les endroits qui se trouvent dans la direction du vent. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire. Éliminer toutes les sources d'ignition. Utiliser un équipement mis à la terre et antidéflagrant. Peut s'accumuler en quantités dangereuses près du sol, surtout dans les espaces clos, si la ventilation n'est pas suffisante. Possibilité d'un retour de flamme et d'une ignition à distance. Contrôler la zone pour déceler une atmosphère inflammable ou explosive.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Libération de s'approcher au vent. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les endroits clos. Laver les débordements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir les fuites avec matériau incombustible, absorbant par ex. sable, terre, vermiculite ou la terre de diatomées et placer dans le récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez les outils antidéflagrant et matériel antidéflagrant. Éliminer par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. Matériau absorbant contaminé peut-être présenter les mêmes risques que le produit déversé. Remarque : voir section 1 pour urgence coordonnées et la section 13 pour l'élimination des déchets.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mettre sur des équipements de protection individuelle approprié (voir section 8). Manger, boire et fumer devraient être interdit dans les zones où ces matières sont traitées, stockées et traitées. Les travailleurs se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. N'entrez pas de zones de stockage et d'espaces confinés à moins qu'une ventilation adéquate. Conserver dans le récipient d'origine ou une alternative approuvée constituées d'un matériau compatible, conservé hermétiquement fermé quand pas en service. Stocker et utiliser de la chaleur, les étincelles, les flammes ou toute autre source d'inflammation. Utiliser (ventilation, éclairage et matériel de manutention)

Identificateur du produit : Rénovateur pour carburant diesel

FDS No.: 1708

Page 04 de 10

Date de préparation le 05 août, 2016

électromédicaux anti-déflagrant. Utiliser des outils sans étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter tout incendie ou explosion, dissiper l'électricité statique lors du transfert de la mise à la terre et continuité des conteneurs et équipements avant de transférer du matériel. Vide conteneurs de conservent des résidus de produits et peuvent s'avérer dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker conformément aux règlements locaux. Entreposer dans un endroit séparé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine protégée des rayons du soleil dans un espace sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparé des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé et scellé jusqu'au prêt à l'emploi. Conteneurs qui ont été ouverts doivent être refermés soigneusement et reste d'aplomb pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Confinement appropriée permet d'éviter la contamination de l'environnement.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Acetone	250 ppm A4	500 ppm A4	750 ppm	1000 ppm		
2-Propanol	200 ppm	400 ppm	400 ppm	500 ppm		
Stoddard solvent	100 ppm	Non établie	100 ppm	Non établie		
n-Nonane	200 ppm	Non établie	200 ppm	Non établie		
1,2,4-Trimethylbenzene	25 ppm	Non établie	25 ppm	Non établie		

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ne pas laisser le produit s'accumuler dans l'air dans les zones de travail ou d'entreposage, ou dans les espaces clos. Utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air. Utiliser des systèmes de ventilation ne produisant pas d'étincelles, de l'équipement antidéflagrant approuvé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé. Contrôler les décharges d'électricité statique, en outre par la mise à la terre de l'équipement. N'utiliser que des matériaux incombustibles compatibles pour les murs, les planchers, le système de ventilation, les épurateurs d'air, les palettes et les rayonnages. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et écran facial si le contact est possible.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis lorsqu'on travaille avec de petites quantités. Pour les situations irrégulières ou d'urgence : porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH muni d'une cartouche appropriée.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide claire.
Odeur	Hydrocarbon (Stoddard solvent)
Seuil olfactif	< 1 ppm (Stoddard solvent)
pH	Pas disponible
Point de fusion/Point de congélation	-70 °C (-94 °F) (Stoddard solvent) (fusion); -70 °C (-94 °F) (Stoddard solvent) (congélation)

Identificateur du produit : Rénovateur pour carburant diesel

FDS No.: 1708

Date de préparation le 05 août, 2016

Page 05 de 10

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	149.0 - 204.5 °C (300.2 - 400.1 °F) (Stoddard solvent)
Point d'éclair	< -4 °C (25 °F) (en vase clos)
Taux d'évaporation	0.1 (estimé) (acétate de butyle = 1)
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
Tension de vapeur	3.98 - 4.50 mm Hg (0.53 - 0.60 kPa) à 20 °C (Stoddard solvent)
Densité de vapeur	5 (estimé)
Densité relative (eau = 1)	0.780 - 0.795 à 20 °C
Solubilité	Pas disponible dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)
Autres informations	
État physique	Liquide
Poids moléculaire	Sans objet

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Inconnu.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Inconnu.

Conditions à éviter

Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition. Lumière du soleil. Entreposage prolongé. Températures au-dessus de -4.0 °C (24.8 °F)

Matériaux incompatibles

Réagit violemment avec : agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique), acides forts (p. ex. acide chlorhydrique), agents réducteurs forts (p. ex. hydrures). Réagit explosivement avec : nitric acid.

Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; produits chimiques irritants; produits chimiques toxiques; formaldéhyde inflammable et très toxique; acide acétique corrosif.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Inhalation; contact avec la peau.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Acetone	18600 ppm (souris mâle) (4 heures d'exposition)	5245 mg/kg (souris mâle)	> 15800 mg/kg (lapin)

Identificateur du produit : Rénovateur pour carburant diesel

FDS No.: 1708

Date de préparation le 05 août, 2016

2-Propanol	17000 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	3600 mg/kg (souris)	12890 mg/kg (lapin)
Stoddard solvent	> 5500 mg/m3 (rat) (4 heures d'exposition)	5000 mg/kg (rat)	> 3000 mg/kg (lapin)
n-Nonane	3200 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	15 g/kg (rat)	Pas disponible
1,2,4-Trimethylbenzene	18000 mg/m3 (rat)	5000 mg/kg (rat)	Pas disponible

CL50: Sans objet.

DL50 (orale): Sans objet.

DL50 (cutanée): Sans objet.

Corrosion/Irritation cutanée

Les tests sur des animaux montrent une irritation modérée à sévère. (Stoddard solvent)

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

L'expérience sur les humains et les tests sur les animaux montrent une irritation oculaire sévère. La vapeur irrite aussi les yeux. (Acetone). (2-Propanol)

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Cause dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. Une forte exposition peut causer une perte de conscience. (Acetone). (2-Propanol). (Stoddard solvent)

Peut causer irritation du nez et de la gorge. (2-Propanol). (Stoddard solvent). (Acetone)

Peut causer À fortes concentrations effets nocifs sur les reins, effets nocifs sur le foie. (Acetone)

Absorption par la peau

Peut causer dépression du système nerveux central. (Acetone). (2-Propanol).

Ingestion

Peut causer Si de grandes quantités sont avalées peut causer des effets tels que ceux qui sont décrits pour l'inhalation. Dépression du système nerveux central, irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac, effets nocifs sur les reins. (2-Propanol). (Acetone)

Danger par aspiration

Peut être entraîné dans les poumons (aspiré) en cas d'ingestion ou de vomissement. Peut causer la mort.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Risque présumé d'effets graves pour les organes d'après des études sur les humains et les animaux. En cas d'inhalation et/ou à la suite d'un contact cutané : effets sur le système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre de l'agitation, une diminution de la capacité de réfléchir, des spasmes musculaires, une perte de mémoire et des changements de personnalité. Syndrome lié aux solvants organiques, effets semblables à ceux d'une exposition à Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique tel que décrits ci-dessus. (Stoddard solvent). (2-Propanol). (Acetone)

Cause des dommages aux organes d'après des études sur les humains et les animaux. À la suite d'un contact cutané : dermatite. Les symptômes peuvent comprendre une peau sèche, rougeâtre et gercée (dermatite). effets semblables à ceux d'une exposition à Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique tel que décrits ci-dessus. (Acetone). (2-Propanol). (Stoddard solvent)

Peut causer En cas d'inhalation et/ou à la suite d'un contact cutané : à fortes concentrations effets nocifs sur les reins, effets nocifs sur le foie. (Stoddard solvent)

Peut causer En cas d'inhalation et/ou à la suite d'un contact cutané : une diminution du nombre ou de la taille des globules rouges (anémie). Dans les cas graves, peut entraîner la mort. (Stoddard solvent)

Peut causer En cas d'inhalation et/ou à la suite d'un contact cutané : à fortes concentrations effets nocifs sur le cœur. (2-Propanol). (Acetone)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas réputé être un sensibilisant des voies respiratoires.

Cancérogénicité

Identificateur du produit : Rénovateur pour carburant diesel

FDS No.: 1708

Date de préparation le 05 août, 2016

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Acetone	Non listée	A4	Non listée	Non listée
2-Propanol	Groupe 3	A4	Non listée	Non listée
Stoddard solvant	Groupe 3	Non désignée	Non listée	Non listée
n-Nonane	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
1,2,4-Trimethylbenzene	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée

Signification des abréviations

A4 = Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

Groupe 3 = Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Peut nuire à l'enfant en gestation. Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions. (Stoddard solvant)

Peut nuire à l'enfant en gestation. Cependant, ces effets n'apparaissent que dans les cas de toxicité maternelle significative. (2-Propanol)

Des études sur des humains montrent des effets sur l'enfant en gestation. Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions. A été associé(e) à : fausse couche.

Des études sur des animaux montrent des effets sur la descendance. En cas d'inhalation : cependant, ces effets n'apparaissent que dans les cas de toxicité maternelle significative. A été associé(e) à : poids réduit.

Embryotoxiques (résorptions tardives). (Acetone)

Des études sur des humains montrent des effets sur l'enfant en gestation. Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions. A été associé(e) à : fausse couche.

Fonction sexuelle et la fertilité

Des études sur des humains montrent des effets sur la fonction sexuelle et/ou la fertilité. Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions. A été associé(e) à : effets sur le cycle menstruel. (2-Propanol)

Des études sur des animaux montrent des effets sur la fonction sexuelle et/ou la fertilité. En cas d'ingestion : reconnu(e) comme pouvant causer : stérilité chez les hommes. (Acetone)

Des études sur des humains montrent des effets sur la fonction sexuelle et/ou la fertilité. Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions. Diminution de la fertilité chez les hommes et les femmes. (Acetone)

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Cause de la mutagénicité dans les cellules non reproductrices (somatiques) lors des tests sur des animaux vivants. (Stoddard solvant)

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Acetone	8300 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet arlequin))	Pas disponible		

2-Propanol	9640 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)	7500-13299 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		> 2000 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata (algue); 72 heures)
Stoddard solvent	Pas disponible	Pas disponible		
n-Nonane	Pas disponible	Pas disponible		
1,2,4-Trimethylbenzene	7.72 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)	Pas disponible		

Dangers à long-terme pour le milieu aquatique

Nom chimique	CSEO pour les poissons	CE50 pour les poissons	CSEO pour les crustacés	CE50 pour les crustacés
Acetone	Pas disponible		Pas disponible	
Stoddard solvent	Pas disponible		Pas disponible	
n-Nonane	Pas disponible		Pas disponible	
1,2,4-Trimethylbenzene	Pas disponible		Pas disponible	

Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Les contenants vides ou doublures peuvent conserver quelques résidus de produit. Ce produit et son récipient doivent être éliminés en toute sécurité. Éliminer l'excédent et non recyclables produits par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, les solutions et les sous-produits doit en permanence conformes aux exigences de protection de l'environnement et législation d'élimination et de toute exigence de l'autorité locale régionale des déchets. Éviter la dispersion des matières déversées et ruissellement et entrer en contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
TMD au Canada	1993	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ACETONE, PETROLEUM DISTILLATES)	3	II
DOT É.-U	1993	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ACETONE, PETROLEUM DISTILLATES)	3	II

Dangers environnementaux Polluant marin (1,2,4-Trimethylbenzene)

Précautions spéciales Veuillez noter: Dans des contenants de 1 L (1Kg) ou moins, ce produit est classé comme un «

Identificateur du produit : Rénovateur pour carburant diesel

FDS No.: 1708

Date de préparation le 05 août, 2016

quantités limitées » « Bien de consommation » en vertu du règlement TMD.
Dans des contenants d'une capacité de 1 L (1Kg) ou moins, ce produit est classé comme « Bien de consommation » ORM-D, selon les règlements du DOT.

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

California Proposition 65 :

MISE EN GARDE : Ce produit contient des agents chimiques reconnus par l'État de la Californie comme causant le cancer.

Réglementation personnalisée 1

Consumer Product Safety Improvement Act of 2008 General Conformity Certification

The Supplier identified in Section 1 of this MSDS has evaluated this product and certifies it to be labeled and packaged in compliance with the applicable provisions of the Federal Hazardous Substance Act as stated in 16 CFR 1500 and enforced by the Consumer Product Safety Commission, and where applicable the products that require Child Resistant Closures are packaged in accordance with the Poison Prevention Packaging Act as stated in 16 CFR 1700 and enforced by the Consumer Product Safety Commission. All closures have been tested in accordance with the latest protocols. No other testing is required to certify compliance with the above. The date of manufacture is stamped on the product container.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

FDS préparée par Département réglementation et conformité

Numéro de téléphone 905-878-5544

Date de préparation le 05 août, 2016

Autres informations Nous sommes engagés à soutenir l'initiative volontaire de l'industrie pour la divulgation des ingrédients aux consommateurs. Veuillez nous faire parvenir votre demande en visitant notre site Web au www.recochem.com.

Les ingrédients présents (ingrédients intentionnellement ajoutés) dans une concentration supérieure à un pour cent (1 %) doivent figurés en ordre décroissant de prédominance. Les ingrédients présents dans une concentration d'au plus un pour cent (1 %) doivent également figurés, mais sans ordre de prédominance.

Avis Avis au lecteur : au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales assume toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La décision définitive de l'aptitude d'un matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques sont décrits dans les présentes, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

Identificateur du produit : Rénovateur pour carburant diesel

FDS No.: 1708

Date de préparation le 05 août, 2016

Page 10 de 10